

QUI L'OSERA ? *

PAR LE

PÈRE ANDRÉ LE GENISSEL, S.J.

Les techniciens compétents affirment que depuis trois quarts de siècle, environ 160.000 hectares de terres, autrefois cultivées, sont tombées progressivement en friches au Liban.

On estime par ailleurs l'étendue moyenne de la propriété paysanne aux alentours d'un hectare par propriétaire:

- 0,34 ha dans le Liban-Nord;
- 0,45 ha dans le Mont-Liban;
- 1,10 ha dans le Liban-Sud;
- 2,60 ha dans la Bekaa.

Les statisticiens spécialistes pensent qu'au Liban, pour avoir un revenu annuel égal au salaire minimum légal actuel, l'étendue de la propriété doit être:

1° En zones de *cultures sèches* de:

- 6,4 ha pour un propriétaire travaillant avec sa famille;
- 12,3 ha pour un métayer à 50 %.

2° En zones de *cultures irriguées* de:

- 1,4 ha pour un propriétaire travaillant avec sa famille;
- 2,7 pour un métayer à 65 %.

3° En zones de *cultures arbustives* de:

- 0,7 ha pour un propriétaire travaillant avec sa famille;
- 1,4 ha pour un métayer à 65 %.

Si l'on ajoute que 4/5 des terres cultivées le sont en zones sèches, et 1/5 seulement le sont en cultures irriguées; si l'on sait,

* L'auteur s'excuse auprès des agriculteurs, dont il n'a pas l'honneur de faire partie, de pénétrer dans leur domaine. Il ne s'agit pas d'un rêve... mais d'un essai peut-être maladroit mais sûrement sincère de prospective libanaise.

par ailleurs, que 94 % des propriétés ont une étendue inférieure à 5 hectares, on comprend la raison principale pour laquelle 160.000 hectares de terres ont été abandonnées depuis trois quarts de siècle: la misère dans laquelle vivait le monde paysan.

À l'heure actuelle encore le petit propriétaire ne peut faire vivre sa famille avec ce que rapporte sa terre. On estime que 80 % des propriétaires actuels sont tenus d'avoir une activité rétribuée autre que la culture pour pouvoir vivre.

D'autre part, et c'est une conséquence normale de ce qui précède, le paysan est obligé de se livrer à des acrobaties invraisemblables pour financer la culture de ce lopin de terre qui ne lui donne même pas de quoi entretenir sa famille.

Le manque de liquidités et de fonds n'est certes pas l'unique raison de l'abandon des campagnes, mais on peut dire, sans se tromper, qu'il constitue une des raisons principales et souvent déterminantes de l'éparpillement des familles paysannes.

Pour confirmer cette opinion nous pouvons nous référer à la déclaration faite par un spécialiste de sciences économiques, le Professeur Elias Gannagé, à la Semaine sociale de 1962: *Problèmes ruraux et devenir libanais*. Le conférencier a très bien circonscrit la question. Il s'exprimait en ces termes:

« Le problème du Liban est de faire passer les capitaux du secteur commercial au secteur agricole, en même temps que celui de stabiliser la main-d'œuvre rurale dans les campagnes. À l'inverse, dans les autres pays en voie de développement, il s'agit d'éponger, par une taxation appropriée le surplus d'épargne, pour contribuer à la formation du capital des autres secteurs et parallèlement entraîner le transfert de la main-d'œuvre du secteur agricole aux secteurs non agricoles... ».

On se trouve donc, au Liban, devant une multitude de petits propriétaires pauvres dont beaucoup seraient dans une misère grave s'ils n'exerçaient pas, eux et leurs enfants, des activités professionnelles para ou extra-agricoles.

Cette multiplication des exploitations agricoles engendre un énorme gaspillage d'hommes, de temps et de peines qui se traduisent par un manque à gagner considérable représentant des sommes importantes.

Rendre ces petites entreprises rentables serait le moyen le plus efficace pour redonner aux Libanais la confiance dans leurs terres, en tant que productrice de richesses, et de changer la physionomie du pays.

Il ne faut pas oublier que dans l'avenir l'agriculture est appelée

à prendre une place de plus en plus importante dans les sociétés fortement industrialisées. Dans tous les secteurs où l'agrochimie sera moins chère que la pétrochimie et pourra la remplacer, la société moderne, pour son intérêt propre, poussera en avant d'une façon rationnelle l'extension et la modernisation de la culture agricole. Donc, contrairement à ce que pensent certains, en organisant, en rationalisant, en perfectionnant l'agriculture et son financement on travaille à faire du Liban, dans l'avenir, un pays prospère, équilibré et capable de faire face aux exigences d'une civilisation en progrès.

LES SOURCES ACTUELLES DU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.

1° *Financement par les particuliers.*

Il y a d'abord les propriétaires qui pratiquent l'*autofinancement*. Ce sont ceux qui ont assez de réserves financières pour payer eux-mêmes tous les frais de fournitures nécessaires.

A titre d'exemple ces frais ont été estimés en 1968 dans la Bekaa:

92	livres libanaises	par hectare	en zone de culture sèche
1.072	»	»	en culture irriguée
			(772 sans le prix de l'eau)
2.697	»	»	en cultures arbustives irriguées
			(2.397 sans le prix de l'eau).

Les propriétaires qui ont la possibilité de payer à l'avance le prix de la mise en valeur de leurs terres appartiennent à la catégorie des gros propriétaires (3 % de l'ensemble) bien que tous ne soient pas capables de le faire.

Ils appartiennent aussi à la catégorie des moyens et petits propriétaires installés en ville ou même à l'étranger qui ont fait de bonnes affaires dans le commerce ou ailleurs. Ce sont d'anciens villageois qui ont grimpé dans l'échelle sociale ou des citadins qui ont fait des placements de fonds dans les terrains.

Il est difficile d'en donner le nombre exact, mais il semble qu'on puisse avancer la proportion de 10 %. Étant donné que l'on décompte environ 277.000 propriétaires au Liban, cette catégorie de propriétaires représenterait environ 30.000 personnes.

Les autres propriétaires empruntent tout ou partie des fonds qui sont nécessaires au lancement de leur campagne annuelle de culture. Ils empruntent:

— à la B.C.A.I.F. quand ils ont assez de relations et d'influence;

- à certaines banques spécialisées, peu nombreuses;
- aux commerçants vendeurs de machines, d'engrais ou de semences;
- aux coopératives;
- à des prêteurs particuliers dont beaucoup sont des usuriers.

2° *Apports de l'Etat.*

On peut placer ces participations de l'État au financement de l'agriculture sous trois rubriques:

- Grands travaux dans les campagnes.
- Offices autonomes.
- Coopératives.

a) Les grands travaux d'infrastructure.

Ces travaux profitent soit à tous les citoyens (barrages, routes, électricité, etc...), soit en priorité aux paysans (ainsi les réseaux d'irrigation).

Il s'agit là d'une aide de la communauté nationale aux paysans. Il est donc normal que l'État veuille parfois récupérer une partie de ses dépenses sur les revenus supplémentaires découlant de ses travaux (ainsi la taxe sur la plus-value des terres).

b) Les offices autonomes.

Parmi ceux-ci il faut citer d'abord le *Plan vert*. Cet organisme apporte une aide financière aux paysans de plusieurs façons:

- en payant lui-même les experts libanais et étrangers qui donnent leurs conseils aux propriétaires et préparent l'évolution de l'agriculture dans son ensemble;
- en couvrant une partie des frais de défonçage et de préparation des terrains aptes à la culture;
- en donnant gratuitement ou presque les plants, notamment pour les arbres fruitiers et les essences de reboisement.

Complétant l'action du Plan Vert viennent l'*Office des fruits* et l'*Office des céréales et des betteraves à sucre*. Ces deux offices dont la mission est de mieux organiser le marketing des produits agricoles apportent une aide précieuse aux paysans soit en leur achetant une partie de leurs récoltes soit en leur assurant des débouchés stables.

c) Les coopératives.

Dans le domaine des coopératives c'est l'État qui a pris nettement l'initiative par sa dernière loi sur la fondation et l'organisation des coopératives. Comme le but premier de ces organismes est d'augmenter le revenu des membres, on peut dire que l'État intervient indirectement pour améliorer leur standing. Mais, de

plus, le ministère de l'Agriculture participe à la mise de fonds nécessaire au lancement des coopératives dans les campagnes. L'aide gouvernementale aura aussi des incidences plus directement financières lorsque commenceront à se créer des coopératives de crédit.

d) Diverses.

A ces interventions positives de l'État on pourrait en ajouter d'autres de moindre envergure.

Ainsi l'action de l'*Office de la soie* : Fourniture gratuite de plans de mûriers — vente à bas prix de semences de vers à soie — achat des cocons à des prix rentables pour le paysan.

Ainsi encore l'action de l'*Office de développement social* lorsque celui-ci participe à l'infrastructure de certains villages pauvres : routes villageoises, canalisations d'eau courante, etc... dont les paysans profitent.

La Régie des tabacs et tombacs, bien que société privée, doit être aussi signalée ici à cause du monopole dont elle jouit. Elle apporte chaque année une aide matérielle appréciable à des milliers de familles paysannes.

* * *

Dans la perspective économique où nous nous sommes placés, les caractéristiques de l'agriculture libanaise apparaissent donc ainsi :

- beaucoup d'improvisation par manque de planification sérieuse;
- éparpillement des terres, des exploitants, des capitaux;
- pénurie grandissante de main-d'œuvre;
- faible rendement du secteur agricole (20 % du revenu national pour 50 % de la population);
- surtout financement difficile.

En face de ce tableau peu encourageant, il est normal qu'on se demande quels pourraient être les moyens les plus efficaces pour assurer au pays un progrès sûr et régulier de son agriculture. Quand on réfléchit à ce problème une double évidence apparaît nettement :

- l'exercice de la liberté tel qu'il est pratiqué au Liban et l'esprit d'individualisme nuisent grandement au rendement d'ensemble;
- d'autre part l'action de l'État est encore nettement insuffisante pour redresser la situation.

Comme il ne semble pas que les Libanais soient disposés, au moins dans leur grande majorité, à accepter chez eux un régime

socialiste, centralisé, comme en Égypte ou en Syrie, il faut mettre en œuvre au Liban un système qui, tout en englobant le problème agricole libanais dans son ensemble, respecte les principes fondamentaux de la Constitution du pays.

Ce système devrait assurer les résultats suivants :

— Donner la *sécurité* aux paysans (exploitants, métayers, ouvriers) en leur assurant un revenu annuel régulier suffisant pour les faire vivre convenablement eux et leurs familles.

— Planifier les cultures, en fonction des besoins présents et des prévisions d'avenir sur le plan national, régional arabe, international.

— Améliorer le rendement des terres en rationalisant la production : rassemblement des cultures (pas forcément des propriétés), amélioration de la mécanisation, meilleure distribution de la main-d'œuvre, etc...

— Assurer des débouchés aux récoltes soit à l'intérieur soit à l'extérieur, ce qui doit être facilité par une bonne planification.

— Améliorer la vie au village en y apportant tout ce que comporte le confort moderne.

Jusqu'à présent les mesures prises par l'État ont été :

— des mesures de circonstances imposées par une nécessité momentanée (crises, divisions intérieures, etc...);

— des mesures de portée restreinte (petites coopératives locales, etc....);

— des mesures dotées d'un appui financier insuffisant (ainsi, combien faudra-t-il de lustres au Plan Vert pour rénover les terres?).

Toutes ces initiatives officielles sont plutôt des palliatifs que des éléments d'un ensemble stable et durable. Il semblerait que le Liban (dirigeants et dirigés) attend que surgisse quelque formule plus ou moins magique qui apporterait une solution sinon définitive du moins satisfaisante et durable au problème entier de l'agriculture libanaise.

* * *

Nous n'avons pas la prétention d'apporter ici cette formule magique; mais nous voudrions essayer d'indiquer dans quelles directions, à notre sens, les recherches devraient être faites pour qu'on aboutisse à un système valable.

Étant donné le génie des Libanais et leur sens de l'efficacité dans les affaires, étant donné aussi la structure que présente leur économie nationale et l'organisation de leur marché (banques,

commerce, industrie), il semblerait souhaitable que l'on puisse créer une « Société d'Exploitation du Liban » (S.E.L.) ou encore une « Société d'Exploitation Foncière » (S.E.F.) d'envergure nationale.

Cette Société qui resterait privée pourrait prendre la forme d'une Société anonyme. Tous les propriétaires terriens libanais pourraient y adhérer librement. Cela représenterait, au départ, un maximum de 280.000 adhérents possibles, ce qui ne paraît pas dépasser les possibilités locales si l'on pense que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale avec ses petits moyens, englobe déjà 200.000 assurés.

La participation des propriétaires pourrait prendre la forme d'*obligations* portant intérêt annuel dont le nombre et l'importance seraient estimées, pour chaque adhérent, en fonction de l'étendue, de la nature et de la situation de ses terres.

On assurerait aux propriétaires un droit de regard et de contrôle sur le fonctionnement de la Société.

Au départ la Société n'accepterait que les propriétaires de terrains reconnus comme cultivables. A l'heure actuelle cela représente un maximum d'environ 330.000 hectares. Plus tard, si la situation financière de la Société le permet, elle pourrait travailler en liaison avec l'État pour la reconquête de terrains qui sont susceptibles d'être aménagés.

Le capital nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation des terrains serait fourni par des actions que pourrait acheter tout citoyen libanais (propriétaire ou non). La participation de capitaux étrangers ne serait pas exclue, mais elle devrait être strictement réglementée pour éviter une mainmise politique sur le pays.

La mise en route d'une telle Société apporterait un sang nouveau à la politique de développement agricole de l'État.

Au lieu de faire de petites coopératives d'envergure limitée, on instituerait ainsi une Société de collaboration de tous les efforts, du genre coopératif, mais qui pourrait englober tout le pays et prendrait en charge toutes les opérations nécessitées par une bonne exploitation: préparation des terres, ensemencement ou plantation, récolte et vente des produits.

Elle sortirait la plupart des propriétaires de l'insécurité en leur assurant un revenu fixe annuel; elle permettrait de donner aux métayers et ouvriers agricoles des parts ou des salaires convenables.

Au lieu de fournir au compte-goutte à l'agriculteur des capitaux à crédit comme la B.C.A.I.F. et autres prêteurs, laissant les

propriétaires se débattre dans des difficultés financières, la Société se chargerait du financement de l'ensemble.

On peut résumer ainsi les principaux avantages que le Liban retirerait du fonctionnement d'une telle Société :

— Rationalisation de l'agriculture. Dans une perspective vraiment nationale on pourra opérer chaque année le choix et la distribution des cultures en fonction des plans de développement prévus par l'État.

— Unification des cultures dans les parcelles voisines, de façon à réaliser l'exploitation en grand partout où ce sera possible, tout en conservant les droits des propriétaires.

— Diminution des frais d'exploitation à l'hectare, par la possibilité d'achat aux prix de gros des semences, des plants et des engrais.

— Planification du recrutement et de l'emploi de la main d'œuvre. La possibilité de déplacer la main-d'œuvre là où on a besoin d'elle, permettra d'assurer la permanence de l'emploi.

— Prospection et conquête des marchés extérieurs, grâce à la puissance de la propagande d'un grand organisme avec l'appui de l'État. On arriverait ainsi à créer des courants stables d'exportation, par de véritables traités bilatéraux.

— Libération des paysans d'une certaine domination féodale, là où elle entrave le progrès.

— Équilibre financier plus facile à réaliser. Les pertes éventuelles dans une région, par raison des intempéries ou pour d'autres motifs pourront être compensées par un meilleur rendement dans les régions favorisées.

— Diminution du nombre des intermédiaires qui sont souvent des parasites vivant au détriment des paysans. Conséquence : allègement des frais généraux et gain de travailleurs dans d'autres secteurs.

— Extension et perfectionnement de la recherche scientifique en matières agricoles grâce aux capitaux que la Société pourra consacrer à des laboratoires, pépinières, etc. (lutte contre les maladies, amélioration des espèces, expérimentation de nouvelles cultures...).

— Soutien particulier de l'État. Il est évident que les gouvernants ne peuvent que reconnaître le bienfait national que constitue une telle entreprise. Reconnue d'utilité nationale elle bénéficiera d'une aide spéciale de l'État dans les années difficiles. Elle sera en outre très utile à l'État pour coordonner et faire avancer sa politique d'aide à l'agriculture. La collaboration avec les divers

Offices sera facilitée et rendue plus efficace. La Banque de Développement qui est en projet aura là un champ d'action naturel et pourra participer au financement de l'entreprise.

— Sur le plan international les Assistances Techniques internationales et bilatérales seront mises en confiance par la solidité de la Société. Leur aide sera très importante car surtout pendant la période de démarrage la présence d'experts spécialisés et hautement qualifiés sera absolument indispensable, que l'on pourra demander aux pays expérimentés en la matière.

Il est même vraisemblable que la Banque Mondiale sera intéressée à soutenir éventuellement en période de crise une telle entreprise d'envergure nationale.

* * *

En définitive nous pourrions tirer les conclusions suivantes:

— Sur le plan politique, la solution proposée participe de certains avantages du régime socialiste (unification, rassemblement des exploitations) mais en élimine les principaux inconvénients (suppression de la propriété privée, manque de liberté, etc...). Elle s'accommode de la vie démocratique, dans une société nationale soumise à une autorité forte et prévoyante.

— Sur le plan économique, il semble bien que la formule proposée est viable, si elle est bien gérée, étant donné qu'elle s'appuie sur la partie la plus stable de la richesse nationale. Elle est susceptible d'assurer un développement régulier de la richesse agricole.

— Sur le plan psychologique, elle a le gros avantage d'être absolument libre. Elle ne saurait être imposée. Elle doit être voulue librement par tous les intéressés. Mais ce rassemblement des volontés ne se fera que si le paysan constate très vite qu'il a intérêt à adhérer (revenus stables, diminution de la somme de travail, transfert des responsabilités gênantes, liberté sauvegardée...).

Il faudrait donc, pour amorcer puis confirmer cette confiance, que dès les premières années de fonctionnement, l'intérêt accordé aux obligations et les dividendes distribués correspondent à un rendement moyen de la culture, au moins celui qui assure le minimum vital tel qu'il a été signalé au début.

D'autres arguments sont capables de susciter dès l'abord la confiance, surtout chez ceux qui, enfoncés dans la routine, redoutent que le moindre changement amène une situation pire que l'état présent.

On peut leur avancer que la formule proposée ne constitue pas une nouveauté absolue.

En effet il existe au Liban au moins une Société qui se rapproche du système proposé, bien que son champ d'action soit plus limité, c'est la Régie des Tabacs et Tombacs. Elle fournit les plants au cultivateur, l'aide dans son exploitation et lui achète sa récolte. Le succès de cette Régie est bien certain sur le plan financier, chaque année le nombre de millions qui reviennent à l'État va en augmentant. Sur le plan social sa réussite n'est pas moins grande, puisqu'on estime à environ 35.000 le nombre de personnes qui profitent des revenus de la culture du tabac. Il s'agirait donc d'étendre cette expérience heureuse aux autres cultures. L'extension pourrait, d'ailleurs, se faire progressivement.

Une autre remarque va dans le même sens: la politique actuelle du gouvernement libanais en matière agricole va dans la direction indiquée par ce nouveau système. Ces efforts sont encore sporadiques et incomplets mais la Société d'Exploitation apparaît comme un des points de convergence possible des activités actuelles de l'État.

Enfin, et cette constatation vise particulièrement les économistes, la Société d'Exploitation en s'appuyant sur le capital libanais réalise le vœu exprimé par le Professeur E. Gannagé: « Faire passer des capitaux du secteur commercial au secteur agricole. »

Le système proposé pourrait donc être admis sans difficulté par la majorité de la population et par les bailleurs de fonds possibles.

Il y aura encore à s'opposer à notre solution tous ceux dont elle risque de bousculer les positions acquises, souvent au détriment des agriculteurs.

Mais alors on est en droit de se demander si la prospérité future du pays et le bonheur de la moitié au moins de la population libanaise, ne valent pas la peine que l'on bouscule certaines routines et certaines positions acquises!

MAIS QUI L'OSERA ?